

DELIBERATION
Commune de CASTILLON-SAVES

N° 2026-26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 21 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur DÉLIX Julien, Maire.

OBJET

Présents : M. IDRAC Thierry, Mme MOTHEs Laure, M. FERRER Nicolas, Mme POLLIDORO Audrey, Mme CASONATO Aude, Mme FAURE Séverine, M. BARLANGUE Benjamin, Mme BILLET Sandrine

**Remboursement des
frais sur
l'abonnement
INFOMANIK**

Absents excusés : M. MILHORAT Michel, M. AMAR Guillaume

Secrétaire de séance : Mme MOTHEs Laure

Date de convocation

16/04/2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder aux remboursements des frais de M. FERRER Nicolas pour l'installation, la mise en place de INFOMANIAC (boîte mail, hébergeur du site interne de la commune, stockage de données...) qui prendra la suite de l'IONOS pour un coût moindre.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Préfecture et
Publication du

INFOMANIAC étant une société située en Suisse, M. FERRER Nicolas avait avancé les frais de paiement avec sa carte bancaire car cette société étrangère n'utilise pas encore les factures en dématérialisé (Chorus Pro).
M. le maire expose les différentes factures de M. FERRER Nicolas :

/ / 2026

Nombre de Membres
En exercice :
11

Nombre de Présents :
9

Nombre de votants :
9

Nombre de Pour :
9

Nombre de Contre :
0

Nombre d'abstention :
0

n° facture	date	Montant en €
7541337	15/03/2026	1,53
7540951	15/03/2026	23,95
7615875	06/04/2026	14,7
7634785	07/04/2026	21,57
7644166	11/04/2026	72,45
	Total	134,20

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Autorise M. le maire à faire le nécessaire pour rembourser M. Ferrer Nicolas.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Julien DELIX

